| mont mo rillon: | | ESPACE GARTEMPE TARIFS 2024 | | | | | | |
|-------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|--|---|---|---------------------|--|--|
| Services | 6 heures entre 8h et minuit | 12 heures entre 8h et minuit | Journée + soirée maximum 16h de 8h à minuit | Après-midi + nuit maximum 18h de 14h à 8h | Journée + nuit maximum 24h de 8h à 8h | Observations | | |
| résidents, associations | et entreprises DE N | ONTMORILLO | N | • | | | | |
| Salle 1 | 180 € | 350 € | 450 € | 480 € | 500€ | | | |
| Salle 2 | 100 € | 190 € | 220 € | 275 € | 300 € | | | |
| Salle 3 (1+2) | 250 € | 500€ | 600€ | 650 € | 700 € | | | |
| Salle 4 | 50 € | 90€ | 120€ | 130 € | 140 € | Sans bar ni cuisine | | |
| résidents, associations | et entreprises HOR | S MONTMORIL | LON | | | | | |
| Calle 1 | 200 € | E20 6 | 620 6 | 600 E | 700 <i>E</i> | | | |

Salle 1 300 € 520€ 630 € 680 € 700€ 140 € 240 € 290 € 330 € 355€ Salle 2 Salle 3 (1+2) 420 € 740 € 900€ 970 € 1 020 € Salle 4 70€ 115€ 145€ 165€ Sans bar ni cuisine 155 €

La location jusqu'à minuit n'exclut pas la responsabilité locative qui est effective jusqu'à l'état des lieux de sortie fixée dans la convention, soit 8h le lendemain.

| Tarifs annexe | | | | |
|-----------------------------------|----------------------|-----------|----------------|---------------------------------|
| Cuisine | | 50 € | | |
| Matériel son | | 250 € | | |
| Matériel éclairage | | 50 € | | |
| Régisseur communal | | 34€/heure | | |
| Vaisselle | | gratuit | | |
| Bar | | gratuit | | |
| Gradins | | gratuit | | |
| Forfait charges d'exploitation | 50€ la demie journée | | 75€ la journée | Applicable sur toutes locations |

Gratuité possible pour manifestations non lucratives seulement

Administrations et collectivités territoriales, d'Etat, Hospitalière

Réunions politiques

Manifestation d'intérêt scolaire seulement pour les associations de la commune (lycée, collège)

Congrès départemental, régional ou national présentant un intérêt communal

Écoles primaires, collèges, lycées publics & privés et IME de la Ville

Réunions d'informations d'intérêt public

Manifestation d'intérêt général (don du sang...)

Résidents de Montmorillon seulement

Une remise de prix de 50% sera effectuée sur le temps de préparation et de rangement.

Pour les associations de Montmorillon seulement

Une gratuité pour les AG salle 4 ou salle 2 seulement.

Une gratuité par an salle 1, 2 ou 3 pour une manifestation, y compris le temps de préparation et rangement, dans la limite d'une journée.

L'association s'engage sur l'ensemble des supports de communication à indiquer "avec le soutien de la ville de Montmorillon". Tout manquement pourra donner lieu à un refus du bénéfice des dispositions ci-dessus.

Une remise de prix de la salle de 50% (hors tarifs annexes) sera possible pour une seconde manifestation par an dans la limite d'une journée.

L'association s'engage sur l'ensemble des supports de communication à indiquer "avec le soutien de la ville de Montmorillon". Tout manquement pourra donner lieu à un refus du bénéfice des dispositions ci-dessus.

Pour toute manifestation de 1 à plusieurs jours (donc au-delà du tarif journée + nuit de 24h), une remise de prix de 50% sera effectuée sur le temps de préparation et de rangement.

Convention de partenariat entre la ville de Montmorillon et les associations de Montmorillon à but culturel (DCM du 25/04/2019)

La ville met à disposition gratuitement les salles de l'Espace Gartempe dans la limite de 2 fois une journée (créneau maximum de 24 heures) par an consécutives ou pas avec pour chacune de ces deux journées la possibilité d'étendre cette mise à disposition gratuite pour la préparation, répétition ou rangement dans une limite 2x6 h ou 1x12 h. Les tarifs pour les prestations annexes restent applicables.

Cette mise à disposition gratuite des salles est réduite à une fois une journée pour les manifestations à entrées payantes, un tarif réduit à 50% pour les manifestations suivantes sera appliqué, sauf dérogation soumise à déliberation du Conseil Municipal.

Dans le cadre de cette convention la ville est considérée comme partenaire, l'association s'engage à le faire savoir dans l'ensemble de sa communication. Tout manquement pourra donner lieu à un refus du bénéfice des dispositions ci-dessus.

Nettoyage

Le nettoyage approfondi des parties communes (entrée et sanitaires) reste à la charge de la ville. Toutefois les locataires doivent veiller à rendre ces espaces dans un état correct.

Caution

Caution pour salle, nettoyage et tri des déchets restituée après vérification :

- 900 € pour les salles 1 2 3
- 450 € pour la salle 4

Acompte

Un acompte de 30% sera demandé et encaissé 1 mois avant pour validation de réservation